



## Litige sur des travaux de décoration

Par **D.Danaé**, le **11/08/2019** à **12:43**

Bonjour,

Nous sommes locataires d'un appartement dans lesquels nous avons effectué quelques travaux que nous considérons comme de la décoration. En effet, nous avons repeint les meubles de cuisine (qui étaient en état moyen à l'origine) et nous avons recouvert la mosaïque du plan de travail par du béton.

Nos propriétaires nous demandent une remise en l'état lorsque nous quitterons l'appartement.

Cela est-il nécessaire, sachant qu'il n'y a aucune dégradation et que cela correspond à une décoration moderne?

En vous remerciant par avance

Par **janus2fr**, le **13/08/2019** à **14:19**

Bonjour,

Les travaux que vous avez faits sont irréversibles, en particulier le recouvrement de la mosaïque par du béton. Il est impossible de revenir facilement à la mosaïque.

Cela dépasse donc la simple décoration et vous auriez dû demander l'accord du bailleur.